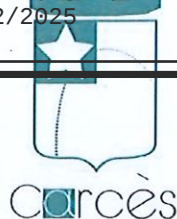




Délibération Municipale n° 2025-61



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 02 décembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	4	3	20	12

OBJET : Délibération relative à la vente de la portion de parcelle cadastrée Section B n°418 à HIVORY

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE DEUX DÉCEMBRE à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 25 novembre 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOL John – TOURET Marie-Laure

ABSENTS : BULLE Lucie – VINCENT Nadine – PELEPOL Stéphane

PROCURATIONS :

Monsieur FABRE Thibault a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur ROUX Jérémy a donné procuration à Monsieur LAUDICINA Patrick
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent

Monsieur LAUDICINA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

AR Prefecture

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société CELLNEX 083-218300325-20251202-DELIB202561-DE
résant à acquérir une portion de la parcelle sur laquelle est implantée l'infrastructure de téléphonie mobile de HIVORY - SFR.

L'opération prévue consiste en la vente d'une portion de la parcelle cadastrée section B n°418, sise sur la commune de Carcès, Réservoir de Piéfama, Chemin de la Fare, d'une surface d'environ 100 m² de part et d'autre de l'infrastructure de téléphonie mobile. Une servitude d'accès et de tréfonds sera mise en place.

Cette cession se fera moyennant un prix de soixante-quinze mille euros (75 000,00€). Elle a pour but de nous prémunir contre une perte de loyers en cas de démantèlement des installations.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 24 novembre 2025,

L'assemblée après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

- **D'ACCEPTER** la vente de la portion de parcelle cadastrée section B n°418 sise Réservoir de Piéfama, Chemin de la Fare à CARCÈS, 83570, d'une surface d'environ 100 m² moyennant le prix de soixante-quinze mille euros (75 000,00€) avec la constitution de toutes servitudes d'accès et de tréfonds utiles au profit de la société HIVORY ou toute société du groupe Cellnex Telecom SA auquel elle appartient (dont notamment Celand Estate Management France).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et actes se référant à ladite vente.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance

Patrick LAUDICINA

